



PROGRAMME BILATÉRAL DE COOPÉRATION POUR LA RECHERCHE QUÉBEC-FLANDRE

Guide pour les candidats

La Research Foundation - Flanders (FWO)
Le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies (FRQNT)
Le Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)
Le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

*** FRQNT, FRQS et FRQSC peuvent être appelés conjointement FRQ. Ce document décrit les modalités du présent appel du Programme bilatéral de coopération pour la recherche Québec-Flandre.

SOMMAIRE	PERSONNES-RESSOURCES
ANNÉE DU CONCOURS : 2023	FWO:
DATE LIMITE (POUR DEMANDE) :	M. Gregory Absillis
31 mai 2023 17 h 00 — Heure de Bruxelles	Science Policy Advisor International Affairs T +32 2 550 15 29
Pour information : 11 h 00 – Heure de Montréal	Gregory.Absillis@fwo.be
MONTANT:	
Max. 100 000 \$/an / projet pour le Québec	FRQ:
Max. 85 000 €/an / projet pour la Flandre	Leslie Walsh
DURÉE DU PROJET :	Responsable de programmes
3 ans	T +1-418-643-8560, poste 3457 lesliemarie.walsh@frq.gouv.qc.ca
ANNONCE DES RÉSULTATS :	
Décembre 2023	

1. CONTEXTE

Ce quatrième appel de propositions conjoint (ci-après désigné « l'Appel ») fait partie d'une collaboration riche et continue entre les Fonds de recherche du Québec (ci-après désignés les « FRQ ») et la Fondation de recherche – Flandre, Belgique (Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Vlaanderen), (ci-après désignée la « FWO »). Il est mis en œuvre dans le cadre du Programme bilatéral de coopération pour la recherche entre le Québec et la Flandre (ci-après désigné le « Programme ») depuis 2013.

La FWO soutient la recherche fondamentale, la recherche fondamentale stratégique ainsi que les infrastructures dans la communauté flamande, stimule la coopération internationale et promeut l'égalité des chances.

Les FRQ soutiennent et promeuvent l'excellence de la recherche au Québec, ainsi que la formation de la relève afin de stimuler le développement des connaissances et l'innovation.

2. OBJECTIFS

Le premier objectif de ce programme est de contribuer : 1) à l'excellence de la recherche en Flandre et au Québec; et 2) au développement de la coopération scientifique en soutenant financièrement des projets de recherche collaborative entre les deux communautés de recherche. Il vise également à favoriser la **recherche interdisciplinaire** (ou recherche interdomaines) telle que définie par les FRQ. Pour plus d'informations sur l'interdisciplinarité dans le cadre du Programme, reportez-vous aux sections « Propositions admissibles » et « Évaluation » ci-dessous.

Le présent Appel est ouvert à tous les domaines scientifiques et il ne finance que la recherche fondamentale.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

3.1. Propositions admissibles

Pour être admissible, la proposition doit comprendre les points suivants :

- Les projets de recherche doivent être menés tant au Québec qu'en Flandre, pour une durée de trois (3) ans.
- Les propositions de projets doivent être déposées d'ici le <u>31 mai 2023</u> (17 h 00, heure de Bruxelles).
- La proposition doit impliquer un minimum de deux équipes de recherche, une au Québec et une en Flandre. L'équipe de recherche du Québec doit comprendre au moins deux chercheurs ou chercheuses qui remplissent les conditions de statut 1 et/ou 2, telles que définies dans les Règles générales communes des FRQ :
 - Dans les cas où un seul établissement du Québec serait concerné, une personne superviseur-porte-parole (qui agira comme chercheur principal ou chercheuse principale et sera responsable du financement) ainsi qu'au moins une personne co-superviseure (aussi appelé co-chercheur ou co-chercheuse) doivent être désignés.

- Dans les cas où plusieurs établissements du Québec seraient concernés, les chercheurs et les chercheuses doivent s'entendre sur l'établissement qui agira comme le principal établissement de recherche au Québec. Pour l'établissement d'accueil principal, une personne superviseur-porte-parole (qui agira comme chercheur principal ou chercheuse principale et sera responsable du financement) ainsi qu'au moins une personne co-superviseure (aussi appelé co-chercheur ou co-chercheuse) doivent être désignés. Pour chaque établissement de recherche supplémentaire, au moins une personne superviseure doit être désignée.
- Les personnes candidates flamandes sont soumises à la <u>réglementation sur les projets de</u> <u>recherche de la FWO</u> (en anglais). Les personnes candidates du Québec sont soumises aux <u>Règles générales communes</u>, ainsi qu'à la <u>Politique de diffusion en libre accès</u>, la <u>Politique</u> sur la conduite responsable en recherche et la Stratégie de mobilisation des connaissances.
- Veuillez noter qu'un chercheur ou une chercheuse ne peut participer qu'à un seul projet déposé dans le cadre du présent Appel.

Remarque importante : Afin de favoriser l'interdisciplinarité, la proposition doit démontrer un projet cohérent dans lequel la recherche et les membres de l'équipe (du Québec et de la Flandre) doivent couvrir des domaines de recherche relevant d'au moins deux des trois Fonds de recherche du Québec :

- Santé (domaines couverts par le FRQS)
- Société et culture (domaines couverts par le FRQSC)
- Nature et technologies (domaines couverts par le FRQNT)

Pour plus d'informations sur la définition de l'interdisciplinarité, reportez-vous à la section « Évaluation » ci-dessous.

3.2. Admissibilité des personnes candidates

Au Québec :

Le présent Appel est spécifiquement ouvert aux chercheurs et aux chercheuses (une personne superviseure et au moins une personne co-superviseure) qui sont affiliés à un établissement universitaire du Québec et qui répondent aux définitions de statut 1 (chercheur ou chercheuse universitaire) et/ou de statut 2 (chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne) telles qu'énoncées dans les Règles générales communes des FRQ.

Les cas suivants peuvent également bénéficier du statut de « chercheur ou chercheuse universitaire » :

- Les personnes en début de carrière qui répondent à la définition du statut 1a et qui occupent un poste qui leur permettra de répondre à la définition du statut 1b en attendant la fin des démarches et délais administratifs; et
- Les personnes retraitées d'un établissement reconnu qui ne répondent plus à la définition du statut 1a et qui poursuivent des activités de recherche ou de supervision dans l'établissement auprès duquel elles ont obtenu un engagement formel.

En Flandre:

Établissements d'accueil admissibles : Votre recherche sera menée sous la supervision d'un établissement d'accueil principal flamand applicable tel que défini au paragraphe 7(2) du règlement relatif aux projets de recherche — recherche fondamentale (en anglais). Le cas échéant, les établissements d'accueil principaux tels que définis au paragraphe 7(2) peuvent effectuer leurs recherches en collaboration avec un établissement scientifique flamand ou fédéral, mais pas en collaboration avec un établissement de recherche non flamand autre que ceux du Québec, admissibles au financement des FRQ.

<u>Personne(s)</u> superviseure(s) et co-superviseure(s) admissible(s): Votre projet de recherche sera réalisé sous la direction d'une personne superviseure par établissement d'accueil, éventuellement en collaboration avec une ou plusieurs personnes superviseures, conformément à l'article 10 (sauf les paragraphes 4 à 6 – il n'y a pas de division en projets junior et senior dans le cadre du présent Appel) et à l'article 11 (sauf le paragraphe 3) du <u>règlement relatif aux projets de recherche – recherche fondamentale</u>.

Les demandes déposées dans le cadre du présent appel de projets FWO-FRQ ne sont pas prises en compte pour le maximum de deux projets par cycle de demande pour lesquelles vous pourriez agir en tant que personne superviseure ou co-superviseure, ni pour le maximum de deux projets présentés et en cours à la date de début du projet nouvellement financé.

3.3. Dépenses admissibles

Au Québec :

La partie québécoise du budget du projet ne peut être utilisée que de la manière décrite dans les <u>Règles générales communes</u> des FRQ. Veuillez noter que la partie québécoise de chaque demande pourrait recevoir jusqu'à 100 000 dollars canadiens par année pendant trois ans. Un montant pour les coûts indirects de la recherche sera également versé aux établissements gestionnaires. Le montant pour les frais indirects de la recherche (FIR) représentera 27 % de la subvention accordée et il sera ajouté au montant de la subvention.

En Flandre:

La partie flamande du budget du projet ne peut être utilisée que pour une ou plusieurs des catégories de coûts suivantes :

- Personnel scientifique et consommables
- Équipement
- Frais de déplacement et d'hébergement des chercheurs et des chercheuses flamands se rendant au Québec
- Coûts de production des publications conjointes.

Du côté flamand, les règlements budgétaires suivants s'appliquent dans le cadre de cette collaboration bilatérale avec le Québec :

• Le budget total du projet pour le personnel et les consommables ne doit pas dépasser 85 000 euros par année;

- Le budget pour le personnel et les consommables de l'établissement d'accueil principal flamand doit être au minimum de 45 000 euros par année;
- Un montant maximum de 150 000 euros pour l'équipement par projet peut être demandé. Cela peut prendre la forme d'un financement de contrepartie;
- Aucuns frais généraux ne doivent s'inscrire sur les budgets flamands.

Durant leurs déplacements et séjours à l'étranger, tous les chercheurs et les chercheuses flamands qui participent aux projets FWO-FRQ, indépendamment de leur nationalité, peuvent compter sur une assurance voyage et assistance (« reis-en bijstandsverzekering ») et rapatriement couverte par la FWO. Cette assurance n'est pas une assurance maladie. Sans égard à l'assurance susmentionnée, tous les chercheurs et les chercheuses devraient avoir une assurance maladie valide donnant droit à des traitements médicaux d'urgence gratuits dans le pays d'accueil. La responsabilité de la souscription d'une assurance adéquate contre les accidents pouvant survenir pendant le séjour dans le pays d'accueil (« arbeidsongevallenverzekering ») incombe à l'établissement de recherche auquel le chercheur ou la chercheuse reste affilié pendant le projet d'échange conjoint.

4. SOUMISSION DE LA DEMANDE

4.1. Le formulaire

La proposition doit être élaborée conjointement par les équipes de recherche du Québec et de la Flandre. Un formulaire de demande conjoint doit être rempli et déposé par le chercheur principal ou la chercheuse principale flamand sur la plateforme <u>E-loket</u> de la FWO. Le chercheur principal ou la chercheuse principale flamand doit consulter son partenaire québécois pour remplir conjointement la demande afin de s'assurer que les activités liées au financement provisoire de la FWO et des FRQ sont incluses.

Aucune demande reçue après la date limite (31 mai 2023 à 17 h 00, heure de Bruxelles) ne sera acceptée. Seuls les formulaires remplis et déposés par voie électronique sont acceptés.

Remarque: Aucune soumission n'est requise au Québec. Les informations contenues dans le formulaire de demande peuvent être échangées avec les autres équipes en extrayant un fichier PDF de la demande. Cela signifie que toutes les informations concernant l'équipe de recherche du Québec et le budget demandé (en dollars canadiens) par cette équipe doivent être incluses dans le formulaire de demande en ligne soumis à la FWO.

4.2. Documents requis

- Formulaire de demande de projet en ligne : informations générales¹, établissements d'accueil financement demandé, projet, revue par les pairs, éthique, plan de gestion des données et consentement.
- Toutes les personnes superviseures et co-superviseures, tant de la Flandre que du Québec, doivent créer un profil sur la plateforme numérique <u>E-loket</u> avant la date limite de soumission. Ce profil doit inclure une liste de publications mise à jour. Veuillez prendre note que l'activation de votre profil <u>E-loket</u> (identification/mot de passe) prend 24 heures. Il est donc fortement conseillé de créer votre profil suffisamment à l'avance.
- Chaque membre de l'équipe flamande doit téléverser une notice biographique selon le modèle fourni sur le formulaire de demande en ligne.
- Chaque membre de l'équipe du Québec, y compris le chercheur principal ou la chercheuse principale, doit également téléverser les éléments suivants sur le formulaire de demande en ligne :
 - Un <u>curriculum vitæ canadien</u> exhaustif, comprenant les contributions détaillées selon le format d'un des trois Fonds de recherche du Québec; et
 - Une déclaration signée par la personne candidate (ce formulaire se trouve sur la page Web spécifique du programme du site Internet du FRQ, sous la rubrique "Boîte à outils").

5. ÉVALUATION

5.1. Procédure d'évaluation

Le processus sera divisé en trois étapes :

- a. Un *Contrôle d'admissibilité administrative*, par les deux organismes, sur la base des règlements de chaque organisme.
- b. Un *Examen indépendant et international par les pairs*: Toutes les demandes seront examinées par des experts est des experts internationaux sur la base de l'évaluation des trois critères suivants: la compétence des chercheurs et des chercheuses, le projet et la collaboration (voir l'annexe 1). Les personnes candidates sont autorisés à inscrire jusqu'à trois experts ou expertes à exclure de ce processus. Cet examen servira de contribution / de recommandations dans le cadre de l'examen par le comité des pairs.
- c. L'évaluation par un *Comité de sélection conjoint* inter-domaines, composé de chercheurs et de chercheuses flamands et québécois, qui évaluera toutes les demandes admissibles selon quatre critères : la compétence des chercheurs et des chercheuses,

¹ Cela comprend le titre et le résumé en français. Ceux-ci peuvent être utilisés par les FRQ et la FWO à des fins promotionnelles et de diffusion.

le projet, la collaboration et l'interdisciplinarité (voir l'annexe 1). Ce comité comparera les demandes et établira un classement en les séparant en trois catégories :

- i. Proposition ayant obtenu la note la plus élevée, à financer en priorité absolue dans la mesure où le budget le permet;
- ii. Propositions ayant obtenu une note supérieure au seuil d'excellence scientifique, à financer si le budget le permet (*liste de réserve*);
- iii. Propositions ayant obtenu une note intérieure au seuil d'excellence scientifique, à ne pas financer.

Le *Comité de sélection conjoint* est indépendant. Ses décisions sont sans appel et seront ratifiées par les conseils d'administration de la FWO et des FRQ.

5.2. Critères d'évaluation – Comité de sélection conjoint

- 1. CHERCHEURS/CHERCHEUSES (25 %)
 - a. Compétence des chercheurs et des chercheuses
- 2. PROJET (40 %)
 - a. Valeur ajoutée scientifique, justification (pertinence) et originalité
 - b. Qualité de l'approche de recherche (méthodologie), faisabilité et orientation
 - c. Plan de travail
- 3. COLLABORATION (15 %)
 - a. Valeur ajoutée de la collaboration proposée
 - b. Équilibre en ce qui a trait à la contribution au travail entre les différentes équipes de recherche
- 4. DEGRÉ D'INTERDISCIPLINARITÉ (20 %) :

Les domaines qui relèvent d'au moins deux des trois Fonds de recherche du Québec (<u>FRQS – Santé</u>, <u>FRQSC – Société et culture</u>, <u>FRQNT – Nature et technologies</u>) doivent être représentés de façon intégrée dans : 1) la composition de l'équipe de recherche bilatérale; 2) la conception et le développement conjoints du projet, des enjeux mobilisant des questions ou objets de recherche des différents domaines; et 3) la méthodologie innovante adaptée à chaque enjeu et aux approches intégrées.

Les projets ayant obtenu une note de 0 sur le « degré d'interdisciplinarité » n'auront pas accès à du financement.

5.3. Intégrité du processus d'évaluation

Les membres des conseils d'administration des FRQ et de la FWO ne participent pas à l'évaluation scientifique des demandes de financement et, à aucun moment, les personnes candidates et leurs autorités d'établissement ne peuvent communiquer avec le président ou la présidente ou des membres du comité d'évaluation. Les organismes ont le droit de retirer une demande du concours s'il y a une tentative de faire du lobbying auprès du comité ou d'influer sur le processus d'évaluation.

Toute personne recrutée pour siéger à un comité d'évaluation doit respecter les règles de confidentialité standard concernant les dossiers de demande, la composition du comité, les délibérations et les recommandations. Le président ou la présidente du comité de sélection

conjoint, les membres, les experts et les expertes externes sont tenus de divulguer tout conflit d'intérêts et ils doivent signer une déclaration écrite à cet égard. Les examinateurs et les examinatrices québécois doivent se rapporter aux Règles générales communes des FRQ.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les personnes candidates doivent aborder les droits de propriété intellectuelle résultant des recherches menées dans le cadre du Programme bilatéral de coopération de recherche, au cas par cas, en tenant compte de la contribution intellectuelle de chaque participant à la recherche. Pour les personnes candidates québécoises, la gestion de leurs droits de propriété intellectuelle se fera conformément aux <u>Règles générales communes</u> et conformément à la politique interne des établissements affiliés en matière de propriété intellectuelle. Pour les personnes candidates flamandes, la gestion de leurs droits de propriété intellectuelle devra être effectuée conformément à l'article 2 du Règlement général.

Sur la base du règlement de la FWO, les chercheurs et les chercheuses flamands qui participent aux projets financés dans le cadre du programme FWO-FRQ devront conclure une entente de partenariat avec leurs partenaires québécois pour assurer, entre autres, la protection efficace et la distribution correcte des droits de propriété intellectuelle qui résultent des projets financés en vertu du présent Appel. Veuillez noter qu'aucun format en particulier pour cette entente ne sera fourni par la FWO. Les établissements d'accueil concernés sont libres d'élaborer un tel document tant qu'il contient les informations de base nécessaires.

7. ENGAGEMENTS

7.1. Engagements financiers

Les FRQ et la FWO s'engagent à fournir l'équivalent de 400 000 dollars canadiens (FRQ) et 340 000 euros (FWO) par année en vertu du présent Appel. Les FRQ et la FWO visent à financer environ quatre projets dans le cadre du présent Appel. La FWO ne financera que la partie flamande des projets. Les FRQ ne financeront que la partie québécoise des projets.

Les FRQ reçoivent des crédits annuels du gouvernement du Québec pour financer ses programmes de subvention. Ils prennent ensuite des engagements annuels, sous réserve de la disponibilité des fonds.

7.2. Engagement des personnes candidates

En acceptant la subvention, les personnes candidates s'engagent à respecter toutes les conditions énoncées dans l'Appel et les règlements généraux des organismes de financement qui les soutiennent. Il est de la responsabilité de la personne candidate de prendre connaissance de ces conditions générales.

Outre les clauses spécifiques à leur organisme de financement, en acceptant la subvention, l'équipe s'engage à :

- déposer un rapport de recherche à mi-parcours et final aux FRQ et à la FWO. Les FRQ et la FWO communiqueront avec leurs lauréats respectifs pour les informer de la forme que doivent prendre ces rapports;

- mentionner l'organisme de financement soutenant le projet (FRQ et FWO) dans tout rapport, article ou autre communication en lien avec le projet.

8. ÉCHÉANCIER

9 mars 2023	Lancement de l'Appel
31 mai 2023 (17 h 00, heure de Bruxelles)	Date limite de soumission des demandes
Juin 2023	Contrôle d'admissibilité administrative
Juin – septembre 2023	Examen international par les pairs
Novembre 2023	Comité de sélection conjoint
Décembre 2023	Annonce des résultats
1 ^{er} janvier 2024	Début des projets

Annexe 1 : Programme bilatéral de coopération pour la recherche Québec-Flandre – Critères et grille d'évaluation :

- Critères à évaluer par l'Examen indépendant et international par les pairs : chercheurs/chercheuses, projet et collaboration;
- Critères à évaluer par le Comité de sélection conjoint : chercheurs/chercheuses, projet, collaboration et interdisciplinarité.

Annexe 1:

Programme bilatéral de coopération pour la recherche Québec-Flandre : Critères et grille d'évaluation

1. Compétence des chercheurs et des chercheuses								
D	С	B-	В	B+	A-	Α	A+	
	<50 %	>50 %	>40 %	>30 %	>20 %	>10 %	>5 %	
0	1	2	3	4	5	6	7	
Inacceptable	Insuffisant	Passable/Raisonnable		Bon/Très bon		Excellent/Remarquable		

Ce critère évalue dans quelle mesure les chercheurs et les chercheuses participant au projet de recherche bilatéral ont les compétences (c'est-à-dire les connaissances et les aptitudes) et l'infrastructure nécessaires pour mettre en œuvre le projet proposé. Il évalue dans quelle mesure les chercheurs et les chercheuses, en tenant compte de leur ancienneté dans le domaine scientifique, ont apporté des contributions scientifiques importantes à l'état actuel de la science dans leur domaine respectif, comme en témoigne une série d'activités et de réalisations scientifiquement pertinentes, telles que la qualité et les répercussions – plutôt que la quantité – du dossier de publications, ainsi que d'autres résultats et réalisations scientifiques importants. Ces derniers peuvent inclure des activités d'enseignement, une supervision de chercheurs et de chercheuses pré et postdoctoraux, des responsabilités au sein d'établissements (p. ex., gouvernance, administration), une appartenance à des organisations, sociétés et réseaux scientifiques, des services de R et D fournis à des tiers, des congés sabbatiques, des formations pertinentes, des prix scientifiques et d'autres informations pertinentes. Le critère tient compte d'une variété de répercussions scientifiques ou autres (p. ex., sociétaux, économiques) au-delà des publications et des financements de recherche obtenus. Une reconnaissance internationale des chercheurs et des chercheuses en cause dans leur domaine scientifique est nécessaire pour obtenir des scores exceptionnels pour ce critère.

Certains chercheurs ou chercheuses inscrits au projet n'ont pas les compétences inhérentes requises pour effectuer la recherche proposée. Le travail d'équipe ne compensera pas ce maillon faible. Cela se reflète dans les dossiers et les principales réalisations en recherche de certains chercheurs ou chercheuses faisant partie du projet, ce qui, compte tenu de leur ancienneté dans le domaine scientifique, est inacceptable et en tant que tel insuffisant pour contribuer de manière adéquate à la recherche proposée.

Certains chercheurs ou chercheuses inscrits au projet n'ont pas toutes les compétences, l'expertise, les aptitudes et/ou l'expérience nécessaires pour mener à bien leur partie de la recherche. Ce n'est qu'en étroite collaboration entre tous les chercheurs du projet que ces derniers parviendront à mener à bien la recherche proprement dite. Cela se reflète dans les dossiers et les principales réalisations en recherche de certains chercheurs ou chercheuses qui, compte tenu de leur ancienneté dans le domaine scientifique, ne sont pas adéquats et, en tant que tels, ne sont possiblement pas suffisants pour contribuer de manière adéquate à la recherche proposée.

La compétence, l'expertise, les compétences et/ou l'expérience de certains chercheurs ou chercheuses du regroupement suscitent des inquiétudes quant à la réussite de la recherche proposée. Toutefois, dans l'ensemble, le regroupement de chercheurs ou chercheuses possède les compétences nécessaires pour mener à bien la recherche proposée. Cela se reflète dans les dossiers et les principales réalisations de recherche des chercheurs ou des chercheuses faisant partie du projet, ce qui est suffisant pour mener à bien la recherche proposée.

Tous les chercheurs et les chercheuses inscrits au projet sont compétents et indépendants et possèdent de (très) bonnes compétences et connaissances pour mener à bien la recherche proposée. Compte tenu de l'ancienneté dans le domaine scientifique et de la diversité des activités/réalisations, les dossiers et les principaux résultats de recherche de tous les chercheurs ou les chercheuses inscrits au projet sont (très) bons. Ensemble, ils devraient mener à bien la recherche proposée. Certains chercheurs ou chercheuses inscrits au projet sont moins reconnus à l'échelle internationale pour les contributions apportées dans leur domaine scientifique, mais cela est compensé par les contributions plus internationales d'autres chercheurs ou chercheuses inscrits au projet.

Tous les chercheurs et les chercheuses inscrits au projet sont compétents et indépendants et possèdent d'excellentes compétences et des connaissances étendues qui les aideront à mener à bien le projet proposé. Compte tenu de leur ancienneté dans le domaine scientifique et de la variété de leurs activités/réalisations, tous les membres clés du regroupement montrent des dossiers et des résultats principaux de recherche impressionnants. Les excellentes compétences, l'expertise, les aptitudes et/ou l'expérience des chercheurs ou des chercheuses inscrits au projet permettent d'espérer la réussite de la recherche proposée. Les partenaires clés du regroupement sont internationalement reconnus parmi les meilleurs de leur domaine scientifique (ou des « étoiles montantes » dans leur domaine, compte tenu de

leur ancienneté dans le domaine scientifique).

2.	2. Qualité scientifique du projet de recherche bilatéral								
	D	С	B-	В	B+	A-	Α	A+	
		<50 %	>50 %	>40 %	>30 %	>20 %	>10 %	>5 %	
	0	1	2	3	4	5	6	7	
	Inacceptable	Insuffisant	Passable/Raisonnable		Bon/Très bon		Excellent/Remarquable		

2a. Valeur ajoutée scientifique, justification (pertinence) et originalité. Les objectifs de recherche d'un projet de recherche bilatérale doivent contribuer à l'état actuel de la science sur la scène internationale. Dans quelle mesure le projet est-il original et générera-t-il des connaissances qui vont au-delà de l'état actuel de la science (p. ex., par de nouveaux concepts ou nouvelles approches)? Le projet de recherche bilatéral repose-t-il sur une justification solide et une hypothèse solide / originale? Propose-t-il des approches méthodologiques innovantes et est-il suffisamment détaillé?

Les résultats ciblés de la recherche ne sont pas du tout originaux, ne s'appuient pas sur l'état actuel de la science à l'échelle internationale et n'apportent pas de valeur ajoutée à l'état actuel de la science dans son domaine,

ET/OU

ils ont déjà fait l'objet d'études (duplication d'études antérieures),

ET/OU

la justification et l'hypothèse font défaut.

Les résultats ciblés de la recherche ne sont pas très originaux et leur caractère innovant est limité. Les activités de recherche prévues n'apporteront pas une grande valeur ajoutée au domaine, mais constitueront plutôt un rattrapage par rapport à l'état actuel de la science à l'échelle internationale, ET/OU la justification et l'hypothèse sont

Le projet est modérément original et/ou les résultats ciblés de la recherche ne sont principalement que des ajouts en ce qui a trait à leur contribution par rapport à l'état actuel de la science. La justification et l'hypothèse sont présentes, mais pas fortement motivées.

Les objectifs ciblés de la recherche sont opportuns, novateurs et originaux. Les résultats de la recherche contribueront clairement à l'état actuel de la science à l'échelle internationale. La justification est solide et l'hypothèse claire.

Le projet est opportun, unique et très original. Il se distingue de manière remarquable des efforts de recherche en cours à l'échelle internationale. Il s'agit d'un projet d'avant-garde fondé sur des idées, des concepts et des stratégies de recherche novateurs et stimulants.

2b. Qualité de l'approche de la recherche (méthodologie), faisabilité et orientation. Un projet de recherche bilatéral doit être scientifiquement ambitieux et néanmoins réalisable. Dans quelle mesure l'approche scientifique énoncée est-elle difficile, faisable et ciblée, compte tenu du projet, du budget demandé et de la durée maximale du projet de trois

La méthodologie de recherche n'est pas appropriée/adaptée pour atteindre les objectifs scientifiques, est globalement décrite de manière vague/déficiente ou est irrévocablement dépassée par rapport à l'état actuel de la science.

ET/OU

le projet n'est pas réalisable et/ou n'est pas du tout ciblé, parce que, par exemple, il comporte trop d'activités prévues (trop larges),

ET/OU

le projet n'est pas du tout ambitieux et repose sur un budget inférieur à celui demandé ou pourrait être terminé beaucoup plus rapidement que prévu.

L'approche de recherche présente de graves faiblesses et/ou lacunes, ET/OU

l'approche de recherche manque d'éléments clés et devrait être améliorée de manière substantielle pour correspondre à l'état actuel de la science,

ET/OU

plutôt faibles.

la faisabilité et/ou l'orientation des objectifs du projet scientifique sont douteuses.

ET/OU

dans l'ensemble, le projet n'est pas assez ambitieux compte tenu du budget demandé et/ou de l'échéancier prévu.

L'approche de recherche est appropriée, mais il lui manque certains éléments et/ou elle présente certaines lacunes. La méthode est d'avant-garde,

le projet est réalisable, mais aurait pu être plus ciblé.

Il est toutefois probable que les objectifs scientifiques seront partiellement atteints,

ET/OU

malgré certains aspects ambitieux, le projet aurait pu être un peu plus ambitieux compte tenu du budget demandé et/ou de l'échéancier prévu.

La méthodologie proposée est (très) bien élaborée, pertinente et adaptée pour atteindre les objectifs scientifiques visés. Il n'y a pas de faiblesses et/ou de lacunes importantes et la méthodologie est suffisamment innovante.

l'équilibre entre les défis scientifiques et la faisabilité des objectifs scientifiques du projet est (très) bon. Le plan de travail propose une utilisation efficiente du budget et de l'échéancier prévu. Une stratégie d'atténuation des risques est présente.

La méthodologie proposée est la plus pertinente, efficiente et efficace de toutes pour atteindre les objectifs scientifiques et elle est considérée comme une méthodologie internationale d'avant-garde dans son domaine. La méthodologie est très innovante, bien élaborée et parfaitement claire. ΕT

l'orientation est excellente, l'équilibre optimal entre les défis scientifiques de haut niveau et la faisabilité intrinsèque des objectifs du projet scientifique. Le plan de travail correspond parfaitement à l'échéancier prévu et au budget demandé. En outre, le projet relève clairement les risques potentiels et propose des stratégies de recherche de rechange soigneusement conçues et des options de « repli ».

2c. Plan de travail. Un projet de recherche bilatéral doit avoir un plan de travail clairement défini qui décrit les différents modules de travail avec leurs objectifs, leurs activités de recherche, leur échéancier et leurs résultats attendus. Une description claire des rôles de chacun des chercheurs ou chercheuses inscrits au projet est cruciale pour comprendre comment le projet de recherche bilatéral sera exécuté et géré. La présence de tâches de coordination bien définies et d'une bonne stratégie de communication dans le plan de travail peut conduire à des notes exceptionnelles par rapport à ce critère.

de travail suffisamment élaboré pour permettre l'évaluation de ce critère. Il n'est pas du tout clair par qui, quand et comment chaque activité de recherche proposée sera réalisée.

Le projet proposé ne comprend pas de plan Le plan de travail et la répartition des tâches ne sont pas suffisamment élaborés. Des informations importantes manquent et des rajustements structurels importants s'imposent.

Le plan de travail est satisfaisant et aborde les différents rôles et responsabilités de chaque groupe de recherche pour les différents modules de travail. Cependant, certains aspects du plan de travail et/ou de la répartition des tâches entre les partenaires du regroupement restent vagues ou confus et pourraient être améliorés de manière conséquente.

Le plan de travail, y compris les différents modules de travail, est (très) clair et concrètement défini, y compris les rôles et responsabilités de chaque groupe de recherche lié aux différents modules de travail.

Le plan de travail est solidement et méticuleusement défini, y compris les différents rôles et responsabilités de chaque groupe de recherche lié aux différents modules de travail. Les objectifs et les activités de recherche de chaque module de travail sont décrits en détail. En outre, le plan de travail comprend des tâches de gestion du projet bien définies et une bonne stratégie de communication qui contribuent de manière optimale à la bonne exécution de chaque module de travail.

3. Qualité de la collaboration proposée du projet de recherche bilatéral

D	С	B-	В	B+	A-	Α	A+
	<50 %	>50 %	>40 %	>30 %	>20 %	>10 %	>5 %
0	1	2	3	4	5	6	7
Inacceptable	Insuffisant	Passable/Raisonnable		Bon/Très bon		Excellent/Remarquable	

3a. Valeur ajoutée de la collaboration proposée

Ce critère permet d'évaluer si la collaboration présente une valeur ajoutée au projet de recherche bilatéral. Dans quelle mesure la collaboration, qui propose la bonne combinaison de partenaires et d'expertises, est-elle unique et cruciale pour la réalisation du projet de recherche? La justification du regroupement de ces chercheurs ou chercheuses et/ou groupes de recherche est-elle claire et solide ou ce partenariat est-il composé de manière aléatoire et artificielle? La complémentarité/synergie des chercheurs ou des chercheuses et des équipements du projet doit être clairement motivée dans la proposition de projet de recherche.

pas de valeur ajoutée associée à la collaboration bilatérale proposée. La recherche proposée peut être effectuée tout aussi bien seule qu'avec | chercheurs ou des chercheuses inscrits des partenaires locaux, ET/OU

la synergie des expertises et la justification de la collaboration sont totalement déficientes,

ET/OU

l'équipe de recherche du projet bilatéral n'est pas composée de manière adéquate et, par conséquent, n'atteindra pas les objectifs de recherche visés.

La collaboration est artificielle. Il n'y a La valeur ajoutée de la collaboration bilatérale proposée est limitée et sa justification fait (plutôt) défaut. Il n'est pas clair en quoi les expertises des au projet sont pertinentes et nécessaires pour le projet,

ET/OU

toutes les expertises nécessaires ne sont pas présentes ou certaines expertises sont redondantes. Il est peu probable que le regroupement dans son ensemble soit en mesure de remédier au mangue d'expertise.

La valeur ajoutée de la collaboration est acceptable, mais pas totalement convaincante. La complémentarité est présente, mais pas affirmée. La synergie entre les groupes de recherche et les expertises aurait pu être plus grande et/ou nécessite une argumentation plus étayée, ET/OU

La composition n'est pas optimale car l'expertise fait défaut, mais les déficiences pourraient être compensées par les autres membres du regroupement. Le rôle de chaque chercheur ou chercheuse dans la réalisation du projet n'est pas clair.

La valeur ajoutée de la collaboration bilatérale est clairement présente et contribue (très) bien à la réalisation du projet. Il y a une (très) bonne justification pour la mise en place de cette collaboration. La synergie entre les groupes de recherche/expertises est (très) forte, ET/OU

toutes les compétences et tous les équipements nécessaires à la réalisation de la recherche proposée sont présents. La composition et la répartition des tâches au sein de l'équipe de recherche bilatérale sont clairement décrites et (très) bien motivées.

La synergie entre les partenaires du regroupement est prononcée et la complémentarité est essentielle à la bonne exécution des activités de recherche proposées. Les raisons d'inclure ces groupes de recherche/expertises en particulier sont parfaitement claires et valables. La collaboration proposée est essentielle pour atteindre les objectifs de recherche proposés. L'équipe de recherche bilatérale est une équipe parfaitement équilibrée composée d'excellents chercheurs ou chercheuses de renommée internationale (en tenant compte de l'ancienneté dans le monde scientifique), dans laquelle chacun a un rôle crucial à jouer dans l'exécution des activités de recherche proposées.

Toutes les compétences et tous les équipements requis sont présents de manière optimale.

3b. Équilibre en ce qui a trait à la contribution au travail entre les différentes équipes de recherche

Chaque regroupement de recherche bilatéral doit être équilibré en ce qui a trait à la contribution au travail entre les groupes de recherche flamands et étrangers. Dans quelle mesure chaque équipe de recherche inscrite au projet contribue-t-elle de manière optimale aux activités de recherche proposées? Comment les contributions sont-elles liées au budget demandé?

Il n'y a pas d'équilibre dans la répartition du travail entre les équipes de recherche inscrites au projet. Il y a un déséquilibre entre le budget demandé et la charge de travail pour certaines des équipes.

Aucune possibilité d'évaluation Il existe un équilibre raisonnable en ce qui a trait à la répartition du travail entre les équipes de recherche inscrites au projet, compte tenu du budget demandé et de l'expertise au sein des différentes équipes.

Aucune possibilité d'évaluation

Chaque équipe de recherche contribue de la manière la plus optimale aux activités de recherche proposées. Il n'y a pas de déséguilibre en ce qui a trait à la contribution au travail, compte tenu du budget demandé pour chaque équipe de recherche inscrite au projet.

4. Degré d'interdisciplinarité

D	С	B-	В	B+	A-	Α	A+
0	1	2	3	4	5	6	7
Inacceptable	Insuffisant	Passable/Raisonnable		Bon/Très bon		Excellent/Remarquable	

Les domaines qui relèvent d'au moins deux des trois Fonds de recherche du Québec (FRQS – Santé, FRQSC – Société et culture, FRQNT – Nature et technologies) doivent être représentés de façon intégrée dans : 1) la composition de l'équipe de recherche bilatérale; 2) la conception et le développement conjoints du projet, des enjeux mobilisant des questions ou objets de recherche des différents domaines; et 3) la méthodologie innovante adaptée à chaque enjeu et aux approches intégrées.

Le projet n'est pas du tout interdisciplinaire ou multidisciplinaire. | plutôt qu'interdisciplinaire par La recherche proposée est centrée sur un des FRQ et tous les membres de l'équipe relèvent du même FRQ.

Le projet est multidisciplinaire nature. Bien que la recherche couvre des domaines relevant d'au moins deux des trois FRQ, l'expertise, les méthodes, les outils et les données, notamment, d'un domaine sont simplement utilisés comme « instrument » pour l'autre domaine. Les différents domaines ne s'enrichissent pas et n'ont pas d'influence l'un sur l'autre. Au contraire, ils sont juxtaposés. Tous les domaines concernés ne seront pas touchés par les résultats du projet.

La recherche proposée comprend des domaines relevant de deux des trois

mutuelle soit nécessaire de la part de spécialistes de domaines couverts par deux des trois FRQ pour aborder la ou les questions de recherche proposées, le degré d'intégration n'est pas si étendu/profond, ET/OU

les domaines concernés n'auront pas tous la même influence l'un sur l'autre dans la même mesure et ne tireront donc pas les mêmes avantages du projet.

La recherche proposée comprend des domaines relevant de deux des trois FRQ. **FRQ.** Bien qu'une contribution interactive | Une contribution interactive mutuelle est nécessaire de la part de spécialistes de domaines couverts par deux des trois FRQ afin: 1) d'aborder la ou les questions de recherche proposées de manière intégrée; et 2) de faire progresser la compréhension fondamentale au-delà d'un seul domaine, ET/QU

tous les domaines concernés bénéficieront les uns des autres et auront une influence l'un sur l'autre de la manière la plus optimale. En conséquence, les résultats auront des répercussions sur tous les domaines en cause et apporteront une valeur ajoutée substantielle à chacun des domaines. De nouveaux liens seront créés entre des domaines auparavant non liés.

La recherche proposée inclut des domaines relevant des trois FRQ. Une contribution interactive mutuelle est nécessaire de la part de spécialistes de domaines couverts par les trois FRQ pour : 1) aborder la ou les questions de recherche proposées de manière intégrée; et 2) faire progresser la compréhension fondamentale au-delà d'un seul domaine,

tous les domaines concernés bénéficieront les uns des autres et auront une influence l'un sur l'autre de la manière la plus optimale. En conséquence, les résultats auront des répercussions sur tous les domaines en cause et apporteront une valeur ajoutée substantielle à chacun des domaines. De nouveaux liens entre des domaines qui n'étaient pas liés auparavant seront créés.

Les projets ayant obtenu une note de 0 pour le degré d'interdisciplinarité ne pourront bénéficier de financement dans le cadre de ce programme.